

**MENTION D'INFORMATION EN CONFORMITE AU REGLEMENT EUROPEEN SUR LA  
PROTECTION DES DONNEES (RGPD)**

Nous ne traiterons ou n'utiliserons les données que dans la mesure où cela est nécessaire à la réalisation de l'objet social de l'association. **L'ASTIF a pour objet exclusif l'organisation, le fonctionnement et la gestion d'un service de santé au travail interentreprises en vue de l'application des dispositions relatives à la Santé au Travail dans les entreprises et établissements relevant de ses compétences géographiques et professionnelles.** Dans ce cadre les informations sont collectées pour le suivi de vos salariés, la mise à jour de vos coordonnées administratives, la prévention de la santé au travail, la production de statistiques.

Les informations sont conservées jusqu'à 50 ans après la dernière exposition à un risque pour la santé suivant les durées de conservation spécifiées par le code du travail.

Pour les données de contacts administratifs, les données sont conservées le temps de la relation contractuelle.

Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. Un audit annuel est effectué par le cabinet FITECO.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité à **nos employés et préposés.**

Concernant les formulaires sur le site internet, veuillez noter que les réponses aux cases munies d'un astérisque sont obligatoires et nécessaires au traitement **des données concernées.**

Les informations personnelles portées sur ces formulaires sont enregistrées dans un fichier informatisé **par l'ASTIF.**

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, néanmoins les visites médicales étant obligatoire, la soustraction du salarié à la visite médicale peut être un motif de licenciement.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant le délégué à la protection des données M. Noël DJEZAIRI Président de la commission de contrôle.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).